

## DEMARCHE ATLAS DES PAYSAGES EN SEINE-SAINT-DENIS CYCLE 2012-2013

Séminaire 4 - mardi 26 février 2013, à Paris

### « Autres Atlas des paysages d'Île-de-France »



*Photographie aérienne de l'Île-de-France - Source IGN*

#### **Six séminaires pour mieux appréhender les paysages de Seine-Saint-Denis**

Le Département de la Seine-Saint-Denis et la Direction Régionale et Inter-départementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France - UT 93 ont saisi le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement 93 afin de réfléchir collectivement à une déclinaison pertinente de la démarche d'atlas du paysage pour un territoire urbanisé et particulièrement morcelé comme l'est la Seine-Saint-Denis. C'est à ce titre que deux cycles de séminaires ont été engagés en 2013. Le contenu de ces cycles a été défini dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le premier cycle, consacré à un état partagé des connaissances et des ressources existantes sur la notion de paysage en Seine-Saint-Denis, est achevé. Une étape charnière de la démarche intervient alors avec le 4<sup>e</sup> séminaire, premier du second cycle ayant pour ligne de mire la constitution d'un cahier des charges pour le futur Atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis. Afin de poser les bases de la réflexion du comité de paysage, le choix du thème s'est porté sur l'analyse des témoignages des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage des Atlas des paysages des départements franciliens. La Direction de la Nature, du Paysage et de la Biodiversité du Conseil Général de Seine-Saint-Denis fait ici la synthèse des tables rondes, en mettant en évidence, pour chacune, les éléments qui retiennent son attention dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges de l'Atlas des paysages de Seine-Saint-Denis.

## ATTENDUS DU SEMINAIRE 4

- Comprendre et identifier les origines des projets d'Atlas.
- Analyser le traitement des paysages urbains dans les Atlas d'Ile-de-France.
- Se forger une idée sur la proportion de préconisations dans ce type d'ouvrage.
- Aborder les aspects de perception des acteurs des territoires pour en faire un élément pertinent dans un Atlas.

### Table ronde 1 - Pourquoi faire un Atlas ?

Motivations, objectifs, origine, destinataires :  
l'émergence des projets.

Pourquoi ? Pour quoi ?

Pour qui ?

Contexte

Mode opératoire

### « Historique » par département

**Dans les Hauts-de-Seine**, il y avait deux documents cadres dans les années 90 : le plan guide des paysages, et un document qui traitait des paysages des berges de Seine.

L'Atlas en cours d'élaboration est réalisé avant tout pour les acteurs de l'aménagement et toutes les personnes qui agissent sur le paysage. Sa vocation est de faire émerger chez les élus, chez les acteurs, une idée du paysage des Hauts-de-Seine.

L'Atlas s'adresse à ceux qui agissent, qui transforment le territoire. De ce fait, l'élaboration de l'Atlas rassemble des acteurs (décideurs, aménageurs) et des associations.

La construction du Grand Paris est un enjeu fort à saisir notamment pour faire de nos territoires des territoires concurrentiels à l'échelle européenne. Articuler démarche d'Atlas et projet du Grand Paris est un pari à relever.

Au delà du Grand Paris, les Hauts-de-Seine avec leurs multiples projets (une centaine de ZAC en place ou à l'étude) sont un territoire d'un très grand dynamisme.

Mais finalement, il existe peu de projets d'ensemble qui rassemblent. Le paysage peut associer différentes interventions, il permet de réfléchir collectivement.

Enfin, les Hauts-de-Seine constituent un département où la « nature » est isolée de la ville. L'atlas permet de travailler au lien ville/nature.

L'Atlas des Hauts-de-Seine nécessite environ 24 mois de préparation avec au moins deux réunions par an des acteurs concernés. La démarche s'inscrit dans les Ateliers des villes durables. Le choix de la méthode est laissé à la maîtrise d'œuvre, ce qui n'empêche pas la maîtrise d'ouvrage de rester attentive.

## Réflexions/enseignements

Le Conseil Général est associé (notamment pour la partie aménagement Berges de Seine), mais il reste difficile de donner aux acteurs envie de s'exprimer sur le paysage. Des « guides », des « pistes » sont à donner pour faciliter l'expression.

Il est difficile de donner envie aux acteurs de s'exprimer, de « parler paysages ».

Quels que soient les destinataires, il ne faut pas écarter la connaissance : configuration naturelle, constitution des banlieues, etc. C'est la clé d'entrée des Atlas.

Les Hauts de Seine souhaiteraient faire évoluer la notion de patrimoine, être dans une appropriation moins figée.

## Pourquoi ? pour quoi ?

**Pour la Seine-et-Marne**, le contexte était différent dans les années 1990.

L'idée d'Atlas est apparue à la direction des services généraux, avec l'Etat et la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne qui ont commencé par travailler sur un secteur. Deux bureaux d'études ont été mis en concurrence, mais les résultats de l'étude n'ont finalement pas été suffisamment portés par ces services. Plus tard, le projet à nouveau pris en charge par le Conseil général a donné naissance à de nombreuses versions d'études paysagères. Le Conseil général et le CAUE (financement de secours) ont ainsi expliqué l'intérêt de la démarche à un échelon politique.

Bertrand Deladerrière insiste sur l'arrière plan culturel lié à la définition de paysage. Le paysage est avant tout culturel. Il se définit par la culture, tous les territoires sont regardés culturellement. La maîtrise d'ouvrage a dû se montrer très directive lors des comités de pilotage et techniques, pour éviter que le document produit ne soit figé. Il y a aujourd'hui un besoin de réactualisation.

Michel Collin précise au cours du tour de table que cet Atlas a permis d'identifier ce qui faisait valeur sur le territoire et de partager des enjeux.

## Pour qui ?

Les acteurs du territoire, les élus.

La représentation doit assurer un intérêt de « proximité » avec le destinataire (ce que vérifie l'exemple de la Seine-et-Marne : une carte au crayon de couleur, échelle 1/25000). La masse d'information a pu être affinée grâce au temps long du projet

## Réflexions/enseignements

Dans le cadre de la Seine-et-Marne, l'Atlas a avant tout donné de la valeur à ce qui n'en avait pas (paysages d'openfield). Si la démarche devait être adaptée à la Seine-Saint-Denis, on peut faire le pari de la «révélation» qui accorderait des valeurs aux paysages du département. Par ailleurs, pour la Seine-Saint-Denis la continuité territoriale aurait besoin d'être travaillée.

L'outil cartographique, beau et pratique a eu un impact très fort. Cette carte a été un évènement en soi.

## Pourquoi ? Pour quoi ?

### Pour qui ?

**Dans le cas du Val d'Oise**, le projet a été généré par le service Nature/Paysage et réalisé par l'équipe de Michel Collin (18 mois).

Parfois des acteurs importants sont mis à l'écart du projet, il faut y associer « ceux qui construisent le paysage ». Le CG 95 (et les PNR) se sont chargés d'associer des acteurs de l'aménagement (service de l'Aménagement départemental exclu).

## Les acteurs du territoire

### Mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage, en accord avec le paysagiste, n'a pas été omniprésente pour laisser une liberté d'interprétation du projet. Pour autant, le cahier des charges était précis sur les attendus et les objectifs, mais une certaine liberté a été laissée en termes de méthode, pour analyser les unités urbaines. Pour citer Michel Collin : « Ce ne serait pas la peine de réaliser un Atlas si l'on pouvait définir des attentes précises autour du projet à l'avance ».

## Réflexions/enseignements

La traduction des premiers documents denses d'analyse des paysages ont subi des pertes d'informations importantes, d'où l'intérêt d'anticiper l'utilisation ultérieure de l'Atlas (cartographie adaptée, visuels, etc.). Les photographies ont même du être refaites pour assurer leur géo référencement.

### **Echanges autour des différentes motivations portées par les Atlas**

#### **Quelle articulation du Grand Paris/CDT avec l'Atlas ?**

Il y a une nécessité de réinsérer les paysages urbains dans les CDT.

Selon Michel Collin, il ne faut pas nécessairement passer par des Plans de paysage qui instrumentalisent la notion.

#### **Atlas et plan**

Aurélie Franchi rappelle la différence entre Atlas et Plan de paysage. Un Atlas est une première nécessité, l'échelle est différente (départementale et non intercommunale). L'Atlas se cantonne à la connaissance et aux enjeux pesant sur les unités alors qu'un plan va au-delà et décline au niveau des unités, des recommandations et actions.

## □ Echelle d'élaboration d'un atlas ?

Le CAUE 93 soulève la question de la pertinence de travailler à une échelle dont les limites sont politiques et le CAUE 77 demande d'aller au-delà des limites départementales (problèmes de cartographie). L'objectif de la Seine-et-Marne a même été de prendre de l'avance sur la région : la méthode a été en partie reprise par l'IAU pour rajouter des composantes urbaines à leurs travaux.

## □ Les destinataires :

Le CAUE 95 indique la nécessité de bien réfléchir en amont aux futurs utilisateurs et à leurs besoins.

Que vise-t-on à travers la réalisation d'un Atlas ? Qui cherche-t-on à toucher, et pour quoi ?

Aurélie Franchi recommande de se mettre bien d'accord en amont sur les attendus :

- Un Atlas, pour quoi ?
- Quels publics ?
- Comment atteindre ces publics ?
- Quelles finalités ?
- Quels objectifs ?
- Quelle valorisation ?

Pour atteindre ces « cibles » très diversifiées, des documents distincts pourraient peut-être être une solution. Par ailleurs, on pourrait imaginer des ramifications des connaissances qui s'appuieraient sur un document universel et détaillé.

Dans un objectif d'appropriation, il serait pertinent que les destinataires reconnaissent des éléments paysagers décrits dans le futur ouvrage afin de les rattacher à leur territoire.

Enfin, la cartographie joue ici un rôle essentiel puisqu'elle permet d'y superposer un discours. Selon Bertrand Deladerrière, la population et les élus devraient même être amenés à établir des préconisations suite à la reconnaissance du paysage à l'échelon départemental. Pour lui, le but est atteint si le paysage devient une notion partagée par les acteurs du territoire.

Les démarches d'Atlas voient parfois de nouveaux objectifs s'ajouter ou s'identifier en amont, pendant et à l'issue du projet, comme avec le développement des observatoires photographiques du paysage. Le ministère mène actuellement une réflexion de fond sur ces observatoires.

## On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges

Susciter chez les acteurs du projet et du paysage l'envie de s'exprimer pour prendre en considération leurs avis dans le cahier des charges.

Laisser au bureau d'études de la liberté quant à la méthode à employer, tout en s'assurant de rester attentif à l'avancement du projet.

Prendre en compte la nécessité de réactualisation du futur ouvrage dès le cahier des charges.

Conforter l'importance de l'accessibilité des représentations du futur Atlas pour tous, et le rôle de la cartographie.

Donner un temps long au projet joue en faveur de son affinement.

Confirmer l'Atlas comme une opportunité de révéler les paysages de la Seine-Saint-Denis, de conforter l'existence des paysages urbains, ainsi que de renforcer l'idée de la continuité territoriale.

Ne pas « focaliser » sur les limites départementales stricto sensu.

## Table ronde 2 - Le paysage urbain dans les Atlas franciliens

*Comment est-il pris en compte ? Comment est traitée la relation entre paysages urbains et paysages à dominante naturelle ?*

Michel Collin confirme qu'il n'y a pas de consensus dans le métier pour caractériser un territoire comme « paysage ». Aurélie Franchi rappelle qu'une nouvelle méthode adaptée aux Atlas des paysages en milieu urbain doit être publiée par le Ministère d'ici la fin de l'année.

### Un volet urbain en cours d'élaboration dans le 77

La MOA a insisté sur le fait qu'il fallait aussi regarder la ville. Laisser de côté le paysage de la ville, c'est, pour Bertrand Deladerrière, faire l'impasse sur le paysage. D'après lui, En Seine-Saint-Denis, tout peut être paysage, ce qui compte, c'est le discours, c'est de révéler le potentiel, d'enclencher une dynamique.

Les paysages urbains ont été pris en compte dans l'Atlas de Seine-et-Marne autour des paramètres des transports, de la voirie ou encore des zones d'activités. Cependant, ils ne constituaient pas un objectif prioritaire pour la maîtrise d'ouvrage, qui cherchait plutôt à transmettre un message autour du paysage rural. On constate également ce parti pris dans la constitution des unités paysagères plutôt basées sur la géomorphologie, sans que soient prises en compte les franges urbaines.

Pour pallier cela, la carte au crayon de couleur a été actualisée grâce à une phase de terrain englobant la frange

urbaine ouest. Le parcours dans la ville est identifiable par une échelle au 1/10 000 (l'échelle pour l'Atlas 92 est celle du 1/20 000). Les couleurs de fond de chaque type d'occupation du sol ont été soigneusement reconsidérées en fonction de l'image qui souhaite être transmise pour chaque entité urbaine.

Même si la notion et l'omniprésence du vert peuvent paraître parfois inappropriées en milieu urbain, il est tout de même juste de souligner les structures telles que les alignements d'arbres qui « adoucissent » l'espace public. Les couleurs doivent être adaptées en fonction de chaque territoire et en fonction du rendu global. Leur harmonie doit permettre de mettre en avant une idée forte (comme la « continuité départementale » pour la Seine-Saint-Denis). Le choix d'un périmètre test pour commencer la cartographie reste capital pour l'adaptation à l'ensemble du territoire de projet.

Richard Raymond fait remarquer que la signification d'un élément peut varier selon son contexte et soulève donc la question de coupler la cartographie départementale à une cartographie à l'échelle de l'unité paysagère.

Par ailleurs, Michel Collin va jusqu'à mentionner l'intérêt que pourrait représenter un Atlas pour Paris et la Petite Couronne.

Il poursuit autour de la notion d'interprétation du paysage qui s'articule nécessairement sur la connaissance et la culture. Pour B. Deladerrière, ce qui importe c'est surtout celui qui porte le regard plutôt que le regard lui-même. Le LADYSS reconnaît quant à lui le travail de « captation » nécessaire autour des regards portés sur le paysage (idée développée dans la question « perception »). L'avantage de la définition proposée par la Convention Européenne est qu'elle reste très proche du sens commun.

Avec l'exemple du Bourget, on dispose bien d'un espace agricole visible depuis les pistes, mais qui s'offre de manière très limitée au regard de tous. A une autre échelle, il en est de même pour le pavillonnaire en milieu urbain qui peut rarement être perçu à sa juste valeur puisque restreint à l'usage des privés.

### **On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges**

La nouvelle méthode du ministère adaptée aux paysages urbains fin 2013.

L'importance du caractère pluridisciplinaire (paysagistes, urbanistes, ...) de l'équipe prestataire pour sa capacité à traiter le milieu urbain dense.

La pertinence d'établir un périmètre test pour la cartographie

(échelle, couleurs associées) permettant de vérifier la capacité à traduire les paysages urbains autour d'un message fort de la maîtrise d'ouvrage.

La Convention Européenne est un cadre de référence pour limiter la subjectivité autour des paysages urbains.

### **Table ronde 3 - Description versus Prescriptions, un ratio variable selon les projets ?**

*Comment constituer des unités paysagères ? Quels sont les liens établis avec les départements voisins ? Quelles sont les limites dans la constitution de prescriptions ?*

Pour Stéphane Lucet, la description des paysages est un préalable dans un projet d'Atlas, et, pour figurer dans les ouvrages, les préconisations à effectuer doivent être légitimées.

#### **1) Description d'unités paysagères**

La méthode du ministère fonctionne pour des paysages ruraux mais moins pour l'urbain. Il s'agit plus dans le contexte urbain de première couronne d'un patchwork de petits paysages dont les structures débordent des limites départementales et qui peuvent parfois porter une appellation différente.

Dans la région, l'IAU a procédé à un découpage, véritable base de travail qui reste à approfondir. Celui-ci se fonde sur la structure propre liée à des motifs, et notamment sur une typologie architecturale. La combinaison de la cartographie, de la bibliographie et de phases de terrain permet d'établir un découpage en 27 unités regroupées en types de paysages. L'aménagement du territoire amène à reconsidérer les unités paysagères. Par ailleurs, la relation avec les départements voisins n'est pas forcément à établir au point de vue uniquement cartographique, mais aussi de l'insertion dans l'environnement (**partie « limites et voisinage »**). L'enjeu peut être de faire des propositions au-delà des limites départementales.

Pour le LADYSS, la taille de l'unité est due à la taille du territoire, mais aussi à l'hétérogénéité des méthodes et des enjeux actuels. Ces enjeux restent très contextuels.

Dans le cas d'un Atlas en première couronne de Paris : une déconstruction des limites communales est possible, avec des sous-unités qui se dessinent dans chaque commune.

#### **2) Quelles limites pour la prescription ?**

Les prescriptions peuvent être envisagées comme des images pour illustrer des enjeux paysagers bien qu'elles ne soient pas l'objet de l'outil « Atlas » à proprement parler.

Aurélie Franchi rappelle que la méthode des Atlas prévoit une



réactualisation des ouvrages tous les 10 ans. Le LADYSS précise que cette durée a été évaluée car reconnue comme significative en termes de modifications structurales et culturelles pour un territoire. L'intérêt d'un Atlas descriptif au sens originel défendu par le Ministère est de réaliser une photographie à un instant donné, ce qui permet d'identifier des caractéristiques et de rendre accessible un discours autour du paysage.

Caroline Briand fait remarquer qu'une carte d'orientation et de suggestions de l'Atlas avait été effectuée mais qu'elle ne figure pas dans l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne. Le CAUE et le Département n'auraient pas été « légitimes » pour établir des préconisations, plutôt du ressort des villes/EPCI. Dans la démarche de la Seine-et-Marne, le temps a manqué pour faire une sélection des points de vues, le choix a été de garder les éléments « imparables » pour l'Atlas. Pour autant, aujourd'hui, lorsqu'un projet de territoire est porté, les politiques locales peuvent s'appuyer sur l'Atlas (certainement du fait de ses qualités en termes de communication). Un temps d'appropriation s'est révélé utile pour conforter l'influence du projet.

Pour Stéphane Lucet en revanche, ce sont les projets qui tendent à modifier les Atlas et non l'inverse.

Michel Collin fait remarquer que les questions de souveraineté empêchent parfois d'établir des préconisations.

Pour Bertrand Deladerrière, l'Atlas invite à faire parler du paysage et non à empêcher des changements.

### **On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges**

La constitution des unités paysagères peut s'appuyer sur les travaux de l'IAU. Leur taille dépendra des enjeux qui graviteront autour du projet et trouverait un intérêt à dépasser les limites départementales.

Les préconisations dans l'Atlas devront être légitimées.

La photographie d'un paysage départemental à un instant donné rend compréhensible le discours sur le territoire.

L'Atlas n'a pas vocation à empêcher des aménagements de voir le jour, même s'ils allaient à l'encontre des enjeux identifiés dans l'ouvrage. Il se nourrit éventuellement en amont des projets locaux et a ensuite pour ambition de nourrir les politiques d'aménagement.

#### **Table ronde 4 - Perceptions des acteurs ?**

*Quelle est sa place dans l'ouvrage ? Comment est-elle utilisée, à quelle échelle et à quel moment ?*

La méthode des **Hauts de Seine** est en cours de déploiement.

Michel Collin s'appuie donc sur cet exemple. Il rappelle les deux temps forts de la démarche de ce Département : la prise en compte des paysages urbains et la concertation.

La concertation pour cet Atlas départemental prend la forme d'ateliers (quatre en 2 ans) et d'entretiens. Les acteurs sont multiples (collectivités, aménageurs, services de l'Etat) et la grille de questions des entretiens est simple (identité du territoire, mutations). Dans cette démarche on obtient à la fois un regard extérieur et un regard d'expert sur le territoire.

**Les entretiens** sont menés par une sociologue. Ils sont avant tout utilisés pour compléter les unités paysagères et conforter la vision «paysagiste» de l'équipe. Des petits groupes de participants sont regroupés pour chaque unité. Il s'agit au cours de l'entretien, d'aller du grand paysage au micro paysage, de revenir sur les ambiances...

On procède ensuite à une retranscription systématique des caractéristiques paysagères, des enjeux et des actions développées. Pour autant, on observe des biais dans la sélection des personnes entretenues, l'ensemble des communes n'est pas sollicité.

**Les ateliers** sont des espaces d'écoute pour construire une production collective. Ils réunissent les représentants de collectivités (préfet qui écrit aux Maires, EPA, associations). Le temps nécessaire à ces démarches est globalement sous-estimé, mais il n'est pas « perdu ». Le bureau d'études produit une préfiguration pour informer le sociologue.

Les perceptions paysagères diffèrent pour chaque analyse thématique (visions non partagées sur le pavillonnaire, les grands ensembles, ...) avec des contextes d'observation spécifiques. La Défense constitue un exemple de mise en scène paysagère : à la fois espace public mais aussi horizon vers Paris. Il y a peu d'exemples de ce type en Seine-Saint-Denis, où existe une réelle difficulté de « rapport à l'horizon ». Parfois, on ne distingue pas celui-ci faute de relief où d'élément « repère ». La hauteur du bâti peut être également responsable d'un comblement des vues et des lignes de ciel obturées.

Dans ce contexte de vues limitées, des représentations dynamiques (vidéos «travelling») peuvent être efficaces pour illustrer des successions de paysages cloisonnés,

d'autant plus que l'on peut intégrer ces outils aux possibilités interactives autour d'un projet d'Atlas (site Internet).

Il existe néanmoins des horizons vers l'extérieur du département de Seine-Saint-Denis, notamment vers Paris (depuis la Plaine du Landy vers Montmartre par exemple). Cet intérêt pour les horizons ne doit pas pour autant reléguer le premier plan.

Des choix ont du être effectués pour interroger des personnes sur le territoire des Hauts-de-Seine où les entretiens ne sont pas faits par commune, mais par unité paysagère pour plus de cohérence avec l'ouvrage (ce qui reste plus complexe en termes d'organisation). On note que, suite aux courriers adressés par le préfet aux Maires, ce sont plutôt les services techniques qui ont répondu.

Le LADYSS soulève le problème du temps généré par ces démarches et suggère d'utiliser des données « secondaires » (cartes postales, représentations, etc.). Faut-il donner la parole à toutes les populations ? Quelle est la représentativité sociale pour l'enquête ? Dans tous les cas, cette démarche entraîne un fort enjeu d'appropriation de l'Atlas.

Dans un autre contexte, le **Val d'Oise** a ressenti une nécessité tardive de développer les informations liées à la perception des paysages. Pour trouver une certaine représentativité, la méthode du LADYSS a été appliquée à des conseillers généraux (représentativité spatiale). Les questions pouvaient porter sur les paysages pour lesquels une notion affective est en jeu, comme sur les paysages représentatifs. On constate généralement une certaine difficulté pour obtenir un RDV pour dialoguer sur la question du paysage. Les conseillers généraux n'étaient, de plus, pas très disposés à évoquer les dégradations du territoire. Il existe donc un danger de déployer d'importants moyens pour révéler des lieux communs, d'où l'intérêt de faire en sorte d'orienter les questionnaires pour obtenir des informations sur les usages des acteurs du département. La localisation des problématiques posées sur des cartes permet de synthétiser les informations, cependant toutes les personnes interrogées ne sont pas toujours en capacité de s'appuyer sur ce type d'outils. Les Atlas des paysages constituent toutefois une occasion de porter les problématiques de paysage au niveau des politiques, ce qui reste un des points forts de la démarche.

Les types d'entretiens développés par les Hauts-de-Seine sont aussi utiles d'un point de vue pédagogique lorsqu'ils sont associés à des visites. En effet, les gens ne savent pas

toujours s'exprimer à travers un vocabulaire adapté, et ce couplage avec les visites est un moyen de permettre aux interlocuteurs de formuler des questions sans inhibition. Cela incite également les participants à photographier des espaces, y compris des espaces quotidiens, et à porter un regard différent et critique sur le territoire. Par ce travail photographique, un travail de « faux-expert » est donc possible. On constate des démarches similaires dans des départements comme le Morbihan.

A titre d'exemple, aucune enquête n'a été effectuée pour l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne, essentiellement à cause de la taille de ce département qui aurait rendu toute synthèse délicate.

### **On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges**

Rendre visibles les « rapports à l'horizon » par le biais de l'Atlas.

Organiser des ateliers « perception » par unité paysagère pour conforter la vision des paysagistes.

Exploiter des données secondaires (cartes postales, représentations, etc.).

Utiliser les enquêtes comme moyen d'appropriation des travaux liés à l'Atlas. Les questionnaires sont à orienter vers les usages des acteurs du territoire. L'association de ces démarches à des visites peut être une solution efficace et accessible à tous.

### **Table ronde 5 - Forme et diffusion ?**

*Quels supports et quels modes de représentations ?*

Michel Collin souligne le travail de Pascal Chevalier (géocartographe) pour sa cartographie efficace dans la distinction des tissus (morcellement). En effet, le territoire est une mosaïque, et cela se ressent encore plus à l'échelle du bâti où des émergences s'imposent dans la matrice urbaine (collectifs, immeubles tertiaires).

Se posent les questions de la synthèse des informations et du financement de cette démarche de diffusion. De par sa propre expérience, le CG 77 recommande vivement d'associer des graphistes dès le début du projet pour définir un concept graphique autour de l'ouvrage. La logique de diffusion autour d'un travail comme celui mené en Seine-et-Marne a consisté à communiquer dans les lycées, collèges, bibliothèques, auprès des professionnels, communes, etc.

Dans ce cas précis, c'est la carte générale au crayon de couleur qui a transformé l'Atlas en un outil de communication, associé à de grandes photographies de qualité. Une

attention particulière a été portée aux légendes des clichés, ainsi qu'au suivi technique de la photogravure (qui détermine plus encore la qualité des images que la qualité professionnelle de l'appareil photographique). La fabrication de l'Atlas sous sa forme « papier » a ainsi été soumise à des rééquilibrages, notamment au niveau des couleurs. Cette notion d'attractivité du travail matérialisé reste capitale pour la diffusion. Le coût de la version papier est négligeable par rapport au coût total du projet, de plus, il est possible de réutiliser la plaquette pour d'autres formes de diffusion.

Le projet a globalement été l'occasion de rassembler toute la documentation du département, l'Atlas est ainsi souvent « photocopié » pour être inséré dans de nombreuses études depuis sa parution. Il reste important de préciser qu'il n'est qu'un point de départ et que ces études demandent des compléments.

L'usage du bloc-diagramme diffère d'un département à l'autre. Il est ainsi systématique dans l'Atlas du Val d'Oise et n'apparaît pas dans celui de la Seine-et-Marne. L'outil est généralement pédagogique, il exprime des enjeux et montre des liens. L'intérêt paraît mesuré en milieu urbain excepté dans les zones de reliefs (en Seine-Saint-Denis, exemple de Clichy-Montfermeil). Le Ministère préconise fortement l'usage de ces blocs-diagramme et insistera encore sur cet aspect dans l'actualisation de la méthode en cours.

Le département des Yvelines a fait part de leurs difficultés avec l'utilisation d'Internet, qui a induit une dégradation des outils lors du passage au numérique.

Une démonstration des données référencées sur le site Internet de l'Atlas du Morbihan rend compte de l'efficacité des coupes (prise de conscience des vues) et des photographies comme outils de valorisation. A noter que les phases de terrain doivent pouvoir être effectuées en été, ainsi que le géo-référencement. Cet impératif doit être pris en compte dans la programmation. Dans l'exemple de ce site Internet, les informations sont organisées sous forme d'articles, ce qui présente l'intérêt de renvoyer directement l'internaute vers la page pertinente depuis un moteur de recherche. Certains articles peuvent différer selon les départements, par leur appellation ou leur contenu. On peut mentionner pour sa singularité l'article sur les « paysages en discussion » du Morbihan.

## On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges

Créer un outil de synthèse fort, beau, pratique (comme la carte du 77).

Associer des graphistes dès le début du projet pour se référer à une charte graphique.

Assurer le suivi technique de la photogravure.

Effectuer les phases de terrain en été pour les photos (qui doivent être géo-référencées).

Réaliser un modèle de plaquette pour un ouvrage papier ainsi que d'autres usages.

Diversifier les supports à utiliser : coupes, photos, blocs-diagramme (zones de relief, ou autres suggestions que pourraient apporter le ministère dans la nouvelle méthode à paraître).

Diviser le site Internet en articles pour améliorer le référencement via des moteurs de recherche.



Illustration prise sur internet : [http://www.seine-et-marne.fr/public/magazines/atlas\\_paysages/appli.htm?page=113](http://www.seine-et-marne.fr/public/magazines/atlas_paysages/appli.htm?page=113)

## Table ronde 6 - Appropriation et partage ?

Quelles utilisations et quelles pistes d'amélioration ?

Dans le Val d'Oise, l'ouvrage a pu être présenté au Préfet lors de la journée paysage. Un retour sur la mise en ligne s'effectue actuellement, à partir du logiciel Carteli. A partir d'une carte interactive, une sélection renvoie à une fiche de synthèse, un bloc-diagramme, des photos, un géo-référencement.

Bertrand Deladerrière est convaincu de l'intérêt d'Internet (plus facilement mobilisable) mais estime que le support papier reste une meilleure arme pour influencer sur des décisions.

Le CAUE 93 évoque l'exemple d'un classeur où siègeraient des fiches comme forme d'évolutivité possible de l'ouvrage. Il peut également être efficace d'éditer la carte dans un grand format pour la communication et la valorisation.

L'IAU rappelle l'existence du guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne qui oriente plus le projet sur l'action. Le CAUE 91 a notamment développé, pour trois sites en valeur dans le guide, trois cycles de parcours-échanges-paysages auxquels ont été conviés tous les services des collectivités. Des ateliers-débats ont pu valoriser le guide qui est aujourd'hui utilisé lors de visites. Ces actions permettent de s'auto-alimenter en termes de connaissances et de production.

Certains objets (châteaux d'eau, cheminées), nécessite d'être connus par les populations pour susciter un intérêt (protection du patrimoine, associations, etc.). C'est aussi un des rôles de la diffusion de l'Atlas auprès des acteurs du département.

## On retient pour la démarche d'élaboration du cahier des charges

Le support papier est une arme efficace de diffusion et du partage de connaissances.

L'édition d'une carte grand format permet son appropriation par les acteurs du territoire.

L'utilisation de l'Atlas lors de visites pour apporter des compléments : une démarche à bénéfices réciproques pour l'appropriation et l'actualisation de l'ouvrage.

La nécessité de susciter de l'intérêt autour de l'existant (préservation, appropriation des problématiques de mutations urbaines).

## BIBLIOGRAPHIE

**Atlas des paysages de la Seine-et-Marne**  
CG 77, 2007

**Recueil des paysages urbains de Seine et Marne**  
CG 77, 2013

**Atlas des pays et paysages des Yvelines**  
CG 78, 1992

**Atlas des paysages du Val d'Oise**  
CG 95, 2010

**Guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne**  
Agence Folléa-Gautier, CG 91, 2011

**Compte rendu de la journée thématique sur la prise en compte des paysages urbains dans les Atlas de paysages**  
DGALN – MEDDTL, 11 septembre 2011  
<http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/documents/pdf/2011-jtpaysageurbains-comptere rendu.pdf>

**Unités paysagères de la région d'Île-de-France. Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas**  
IAU, 2010  
[http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/documents/pdf/unites\\_paysageres\\_de\\_la\\_region\\_d\\_ile-de-france.pdf](http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/documents/pdf/unites_paysageres_de_la_region_d_ile-de-france.pdf)

**Compte rendu de la journée d'échanges d'expériences sur la cartographie et les SIG dans les Atlas de paysages**  
DGALN – MEDDTL 16 Juin 2011  
<http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/documents/pdf/2011-comptere rendu cartographie-2.pdf>

**Le paysage, de la caractérisation à l'action**  
DGALN – MEDDTL, 2010

**Site Nature France**

<http://www.naturefrance.fr/actions/animation/animation-reseau-paysage/formations/atlas-des-paysages>

**La méthodologie générale des Atlas de paysages**

E. Soufflet-Leclerc, MEDTL

<http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/documents/pdf/1-esoufflet-apapproche generale.pdf>

**De la volonté de réaliser un Atlas de paysages au choix du bureau d'études, quelles étapes ?**

M. Michard, mars 2012

<http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/documents/pdf/3-mmichard-atlasdepaysage.pdf>

## SUR LE WEB

**Atlas des paysages de Seine-et-Marne**  
<http://www.seine-et-marne.fr/export/print/atlas-des-paysages>

**Les paysages du Val d'Oise, enjeux et méthodes**  
<http://www2.archi.fr/CAUE95/fichierpdf/PAYSAGES---1.pdf>

**Atlas des paysages de la Gironde**  
<http://atlas-paysages.gironde.fr/>

**Référentiel des paysages de l'Aube**  
<http://www.aube.pref.gouv.fr/articles/les-thematiques/amenagement-du-territoire-environnement-et-developpement-durable/environnement-developpement-durable/referentiel-paysages-h1665.html>

**Atlas pratique des paysages d'Auvergne**  
<http://atlaspratiq uedespaysagesd auvergne.over-blog.fr/>

**Référentiel des paysages de l'Aube**  
<http://www.aube.pref.gouv.fr/articles/les-thematiques/amenagement-du-territoire-environnement-et-developpement-durable/environnement-developpement-durable/referentiel-paysages-h1665.html>

**Site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Atlas-de-paysage.html>

## INTERVENANTS

**Caroline Briand, CG 77**

**Sylvie Cachin, CAUE 95**

**Michel Collin, paysagiste (Atlas 77, 92 et 95)**

**Bertrand Deladerrière, CAUE 77**

**Vincent Jannin, DRIEE (Atlas 78)**

**Marie Lubat, sociologue, atelier TEL (Atlas 92)**

**Stéphane Lucet, DRIEE (Atlas 95)**

**Fabienne Roquier-Chavannes, DRIEA IDF - UT 92**

## PARTICIPANTS

**Christiane Blancot, APUR**

**Quentin Cedelle, Conseil Général de Seine-Saint-Denis**

**Carole Constans-Martigny, DRIEA UT93**

**Sandrine Deroo, Conseil Général de Seine-Saint-Denis**

**Cédric Diener, DRIEA UT 93**

**Aurélie Franchi, MEDDE**

**Pierre Gaconnet, Conseil Général de Seine-Saint-Denis**

**Catherine Giner, Ville de Aulnay-sous-Bois**

**Magali Gorce, Communauté d'agglomération Est Ensemble**

**Fanny Hervé, DRIEA UT 93**

**Hélène Leblond, DRIEA UT 93**

**Corinne Legenne, IAU**

**Guillemette Morin, CAUE 93**

**Isabelle Mousseux-Lam, Communauté d'agglomération Terres de France**

**Jean-Michel Payet, CAUE 93**

**Raymond Richard, CNRS/LADYSS**

**Sophie Roustan, Communauté d'agglomération Aéroport du Bourget**

**Gaëlle Stotzenbach, Conseil Général de Seine-Saint-Denis**

**Pierre-Luc Vacher, Ville de Montreuil**

**Joëlle Weill, DRIEE Ile de France**